Public Safety Canada Sécurité publique Canada

ARCHIVED - Archiving Content

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

Canada

Solicitor General Canada | Solliciteur général Canada

PORTRAIT ÉCLAIR DES GANGS DE JEUNES AUTOCHTONES DE LA RUE AU MANITOBA

OCTOBRE 1999

Copyright of this document does not belong to the Crown. Proper authorization must be obtained from the author for any intended use

Les droits d'auteur du présent document n'appartiennent pas à l'État. Toute utilisation du contenu du présent document doit être approuvée préalablement par l'auteur.

par

Sandra De Laronde Cook

Storage

SOL.GEN CANADA LIB/BIBLIO
0000034686

E 98 .Y68 C66 1999
A snapshot of aboriginal yo
uth street gangs in Manitob
a, 1999

DATE DUE

GAYLORD

PRINTED IN U.S.A.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	page 2
Perspectives historiques	page 2
Situation actuelle	page 4
Définition des bandes de la rue	page 5
Profil des jeunes Autochtones qui sont membres de bandes	page 6
Recrutement des membres des bandes	page 7
Liens entre les collectivités rurales et les collectivités urbaines	page 7
Liens entre les bandes de jeunes de la rue et le crime organisé	page 8
Liens entre les bandes de la rue et les prisons ou centres de détention pour jeunes	page 9
Liens entre les bandes de la rue et les ressources communautaires	page 9
Conclusion	page 11
Recommandations	page 12
Bibliographie	page 14
Questionnaire à l'intention des jeunes	Annexe A

Les opinions exprimées dans ce document de travail sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles du Solliciteur général Canada

Comme le disait un agent de la paix : « Il n'existe pas de gangs de jeunes Autochtones de la rue, mais uniquement des gangs de la rue ». Le présent document entend donner un bref aperçu de la participation des jeunes Autochtones aux gangs de la rue du Manitoba, telle qu'elle se présentait en octobre 1999. Ce document n'est pas une étude théorique; les renseignements qu'il contient ont été obtenus auprès des jeunes eux-mêmes, à l'aide de méthodes qu'ils jugeaient acceptables. On avait demandé à la chercheuse d'examiner la définition des gangs urbains, d'établir le profil des membres de ces gangs, d'étudier la façon dont s'effectue le recrutement ainsi que les liens entre les collectivités rurales et les collectivités urbaines. Il semblait souhaitable que l'information soit réunie et analysée par une personne d'origine autochtone afin que le sujet soit abordé d'un point de vue autochtone. L'intérêt de la démarche tient au fait que les jeunes sont la principale source de renseignements. Il s'est avéré très difficile d'obtenir la participation des personnes qui avaient travaillé auprès des jeunes et qui s'étaient intéressées au phénomène des gangs de la rue. C'est la raison pour laquelle certains points de vue ne sont peut-être pas reflétés comme il l'aurait fallu dans le présent document.

Quatre collectivités autochtones des régions rurales et un centre urbain du Nord du Manitoba ont été étudiés en octobre 1999. Des entrevues ont été réalisées auprès de huit jeunes des régions rurales du Nord du Manitoba et de six jeunes de Winnipeg. Tous les jeunes interviewés étaient autochtones. Les entrevues se déroulaient en privé dans un endroit où le jeune se sentait le plus à l'aise, que cet endroit soit un parc de stationnement, un restaurant ou autour d'une table de cuisine en terrain neutre. Tous les participants étaient informés que les renseignements recueillis ne serviraient qu'aux fins de la présente étude réalisée pour le Solliciteur général du Canada. On leur garantissait que les noms des personnes et ceux de leur collectivité ne seraient pas dévoilés. Les jeunes étaient également avisés de ne pas dévoiler la nature des activités criminelles auxquelles ils avaient participé ou auraient pu participer. Chaque entrevue durait entre une heure et une heure et quarante-cinq minutes. Les jeunes savaient qu'ils pouvaient mettre fin à l'entrevue en tout temps. Parmi les informateurs figuraient des jeunes qui continuent de se percevoir comme des membres d'un gang, des jeunes et des adultes qui ont renoncé au mode de vie du gang et des jeunes qui ont eu l'occasion d'observer l'évolution du phénomène des gangs.

J'ai été frappée par la candeur et la confiance des jeunes, surtout de ceux qui ont fait partie d'un gang pendant une longue période.

Les informateurs comprenaient aussi des policiers, des spécialistes des questions sociales et des représentants des établissements correctionnels. Les entrevues avec les policiers et les autres personnes ont permis de confirmer l'analyse faite par les jeunes. D'aucuns ont fait observer que, dans certaines collectivités, les gens avaient très peur des membres des gangs et que les gangs détenaient un pouvoir présumé et réel dans leur milieu. D'autres collectivités ont pris la situation en main et ont mis au point des stratégies pour supprimer les gangs.

Une analyse documentaire a aussi été réalisée; à cet égard, le rapport du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal sur la participation des jeunes aux gangs est sans aucun doute le plus complet et le plus à jour. Différents comptes rendus de conférences et l'étude de la Commission royale sur les peuples autochtones décrivent parfaitement bien la situation des jeunes Autochtones. Des documents produits par les organismes correctionnels ont également été passés en revue. La vaste majorité des documents sur les gangs de la rue ne s'intéressent pas tout spécialement à la participation des jeunes Autochtones. Dans la société en général, le problème des gangs de la rue existe depuis plusieurs générations; ce n'est qu'au cours des cinq dernières années que l'on s'est rendu compte que ce problème était enraciné dans la collectivité autochtone. Les initiatives stratégiques visant à s'attaquer au problème des gangs sont toutes extrêmement récentes. La plupart des écrits examinés, et bien entendu les entrevues, concluent que les forces policières et les gouvernements ne peuvent changer les choses seuls et ont besoin de la collaboration de toute la collectivité. Les ateliers (« It takes a Community ») offerts par les Services à la famille du gouvernement du Manitoba semblent mettre en application cette approche multidisciplinaire pour étudier la situation des jeunes qui font partie des gangs de la rue.

PERSPECTIVES HISTORIQUES

Dans la collectivité autochtone du Manitoba, une place importante a été faite aux questions d'ordre général telles que le développement économique, les revendications territoriales, la rupture des traités et les relations de gouvernement à gouvernement. Les organisations féminines ont surtout cherché à faire valoir leur point de vue auprès des gouvernements autochtone et conventionnel. Au cours des années 1980 et 1990, tout le monde parlait de responsabilité fiduciaire et financière. Personne ne réclamait de responsabilité fiduciaire pour les enfants. Des conférences réunissant des jeunes et des aînés ainsi que des conférences sur l'éducation ont été organisées, mais la participation à celles-ci était restreinte faute de ressources financières suffisantes. Personne ne s'occupait des enfants laissés à eux-mêmes. Personne ne s'intéressait au phénomène des gangs de jeunes Autochtones de la rue.

LES SOCIÉTÉS TRADITIONNELLES DE GUERRIERS

Un vieillard raconte que les gangs de la rue du Manitoba ont vu le jour derrières les murs d'un établissement correctionnel. Les jeunes s'attroupaient pour écouter un aîné les fustiger en ces termes : « Vous êtes des guerriers. Vous devriez être à l'extérieur en train de vous occuper des femmes et des enfants, et non pas ici. » Ces hommes ont relevé le défi et pris le nom de Guerriers. Ils affirment être des Guerriers, mais, contrairement aux personnes qui ont grandi au sein des sociétés traditionnelles et se sont imprégnées de leurs cultures, ils n'ont ni connaissance ni compréhension des devoirs, des responsabilités et des obligations de loyauté que ce titre leur impose. Encore aujourd'hui, les personnes qui sont membres des sociétés de Guerriers apprennent à développer leur intelligence, leur corps et leur esprit. On leur enseigne à se respecter eux-mêmes ainsi que tout ce qui les entoure. On leur apprend aussi à respecter l'autorité et l'ordre social. Une personne à qui l'on a demandé de décrire la société traditionnelle des Guerriers en des termes que la société en général peut comprendre a répondu ceci : « La société des Guerriers est une sorte de club Kinsmen. Nous nous réunissons, nous aidons les

personnes dans le besoin, et nous transmettons nos valeurs aux jeunes. » Ce sont là des enseignements que les jeunes hommes n'ont pas reçus à l'intérieur des murs de l'établissement.

À leur sortie de prison, les jeunes hommes étaient encore en colère. Certains étaient convaincus qu'ils allaient changer la situation de leur peuple. Ils allaient sortir les gens de la pauvreté qui était le résultat, croyaient-ils, de dirigeants de gangs corrompus qui forçaient les citadins à vivre de l'aide sociale. Estimant comprendre en quoi consistait la responsabilité d'un Guerrier, ces jeunes ont participé à des occupations et à des activités d'intimidation de bas niveau. On leur témoignait donc peu de respect et certaines factions de la société des Guerriers avaient plutôt la réputation d'être des « fiers-à-bras ». Le spectacle de leur brutalité inspirait aux jeunes enfants un respect mêlé de crainte. C'était aussi la perception de ce qu'un guerrier était censé être qui séduisait les enfants. Un premier exemple de cette perception est apparu pendant le conflit de Kanawake qui a été diffusé sur les écrans de télévision dans l'ensemble du pays. Ce conflit a retenu l'attention internationale et gravé dans le cœur et l'esprit de tous l'image du guerrier des temps modernes. Les jeunes hommes et les jeunes filles autochtones du Manitoba étaient fiers de constater que leur peuple pouvait encore se battre pour défendre leurs convictions. Des manifestations d'appui aux Guerriers ont eu lieu dans toutes les collectivités du Manitoba où vivaient des Autochtones. Cet événement a certes suscité de la fierté chez les Autochtones, mais a également élargi le fossé entre les institutions et les jeunes. Les jeunes hommes qui sortaient des établissements correctionnels et voulaient devenir des Guerriers, au sens traditionnel du terme, n'ont jamais atteint leurs objectifs. Certains sont devenus ce que nous appelons aujourd'hui les « Guerriers du Manitoba » (Manitoba Warriors).

L'ENQUÊTE SUR LA JUSTICE APPLICABLE AUX AUTOCHTONES

Lorsque les résultats de l'enquête sur la justice applicable aux autochtones ont été rendus publics au Manitoba, en 1991, les gangs autochtones de la rue n'étaient pas perçus comme un problème. Les discussions portaient sur des questions telles que la surreprésentation des jeunes Autochtones dans le système de justice et la discrimination systémique dont ils étaient victimes. Les responsables de l'enquête avaient examiné un certain nombre de mesures de prévention visant à

enrayer la vague de criminalité chez les jeunes. La Commission d'enquête recommandait que les collectivités autochtones de toutes les régions du Manitoba soient encouragées à élaborer, à l'intention des jeunes, des programmes de prévention du crime fondés sur la création d'un éventail complet de possibilités dans les secteurs de l'emploi, de la culture, de la vie sociale et des loisirs, et bénéficient d'un financement suffisant à cet effet. Ce n'est que lorsque les gangs de la rue sont devenus une réalité incontournable que cette recommandation a été suivie, en partie seulement.

LA COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES

En 1996, le Canada rendait public le Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones. Dans ce rapport complet et approfondi, la situation des gangs de jeunes Autochtones est totalement passée sous silence. Les auteurs du rapport ont recueilli des témoignages sur les enfants de la rue , mais n'ont pas fait le lien avec les gangs. Ils ont constaté que les jeunes avaient des préoccupations communes. Ces préoccupations sont d'ailleurs à l'origine de la croissance des gangs de la rue.

Dans la section du Rapport intitulée *La voix des jeunes*, la Commission affirme que les jeunes sont la génération qui paie le prix du génocide culturel, du racisme et de la pauvreté et qui subit les conséquences de centaines d'années de politiques gouvernementales colonialistes. Que les problèmes auxquels sont confrontées la plupart des collectivités autochtones sont d'une profondeur et d'une ampleur telles qu'ils ont engendré partout, chez les jeunes Autochtones, des situations et des réactions semblables. Qu'une sorte de séisme a divisé leur univers d'une extrémité à l'autre, ouvrant sous leurs pieds un profond fossé qui les sépare de leur passé, de leur histoire et de leur culture. Que les jeunes ont vu leurs parents et leurs pairs sombrer dans ce gouffre, celui du désespoir, de l'apathie et de l'autodestruction, qu'ils se tiennent eux-mêmes au bord de cet abîme, craignant pour eux-mêmes et pour leur avenir. La Commission royale sur les peuples autochtones a formulé plusieurs recommandations pour corriger la situation des jeunes Autochtones.

SITUATION ACTUELLE

Statistique Canada rapporte que le groupe d'âge le plus important de la population autochtone est celui des moins de 25 ans et que ce segment de la population va continuer de croître dans les années à venir. Afin de mieux refléter la situation au Manitoba, le Bureau des statistiques de cette province a rectifié les projections de Statistique Canada. En 1991, les Autochtones représentaient 10,8 % de la population totale. D'ici l'an 2016, ce pourcentage grimpera à 15,3 %. Les Autochtones connaîtront un taux de croissance démographique de 1,9 %, comparativement à 0,3 % pour les autres Manitobains. En 1991, 38 % des Autochtones vivaient sur les réserves, alors que les projections indiquent que 76 % d'entre eux vivront dans la ville de Winnipeg en 2016. Les statistiques indiquent que, présentement, 56,2 % de la population autochtone ont moins de 25 ans.

Une étude révèle que Winnipeg est la capitale de la pauvreté chez les enfants au Canada. Selon cette étude, Winnipeg compte douze quartiers « en détresse ». Les facteurs qui ont servi à déterminer qu'un quartier était en détresse sont les suivants : des taux élevés de pauvreté individuelle; des transferts publics importants; une faible fréquentation scolaire; un faible niveau d'emploi chez les hommes âgés de 15 ans et plus; un pourcentage élevé de familles monoparentales. Winnipeg est la seule zone urbaine où les Autochtones sont largement concentrés dans les quartiers en détresse.

La situation des Autochtones qui habitent à Winnipeg est triste, mais celle des collectivités des régions rurales éloignées l'est davantage encore. Lorsque l'on applique les cinq critères susmentionnés aux collectivités qui vivent sur les réserves, on découvre qu'elles correspondent toutes à la définition d'une collectivité en détresse. Si nous ajoutons à cela un taux de suicide élevé, sept fois plus élevé que la moyenne nationale, et la surreprésentation des Autochtones dans l'ensemble du système de justice, nous découvrons une génération d'enfants autochtones totalement désespérée.

Un intervenant communautaire a fait remarquer que bon nombre des problèmes que connaissent les jeunes prennent racine dans l'absence de structures à la maison. Les enfants qui ont des difficultés sont ceux que les parents ont laissés seuls, parfois dès l'âge de quatre ans, pour aller boire ou jouer à des jeux de hasard. Ces parents reviennent à la maison trop perturbés par l'alcool ou trop déprimés par leurs pertes de jeux pour s'occuper de leurs enfants. À l'école, ces enfants sont rejetés par leurs pairs et de nouveau victimes d'ostracisme.

DÉFINITION DES GANGS DE LA RUE

Au Manitoba, les services de police et les organismes de correction ont tous décidé de se servir des six critères de base, élaborés par le Service canadien des renseignements criminels, pour identifier un membre d'un gang de la rue. Un gang est défini comme suit : un groupe de personnes qui se réunit de manière formelle ou informelle pour se livrer à une activité illicite. Ce groupe doit répondre à au moins trois des critères d'identification établis et, obligatoirement, au critère n° 4. Ces critères sont les suivants :

Source fiable de renseignements;

Informations de police obtenues grâce à une association directe observée avec d'autres membres du gang;

- Le sujet reconnaît son association à un gang;
- Participation (directe ou indirecte) à un crime motivé par le gang;
- Un tribunal a déjà conclu qu'une personne était membre d'un gang;
- Identification commune ou symbolique au gang ou attirail particulier (c.-à-d. les tatouages, les armes, les poèmes, les rituels et l'habillement).

Les tribunaux ont accepté ce critère pour prouver qu'une personne est membre authentique d'un gang.

L'acceptation de ces critères a permis de créer une base de données et de reconnaître une « personne méritant une attention particulière ».

À la lumière de ces critères, il existe présentement une liste de 1 600 « personnes méritant une attention particulière ».

DÉFINITION D'UN GANG DE LA RUE SELON LES JEUNES AUTOCHTONES

Les jeunes Autochtones membres de gangs se décrivent eux-mêmes comme affiliés aux gangs de la rue les plus importants et les plus connus tels que les Guerriers du Manitoba ou les Indian Posse. Ils s'identifient à ces gangs parce qu'ils ont été rejetés par la famille, la collectivité et la société. Les membres doivent être prêts à obéir aux chefs du gang. Les jeunes qui ont participé à cette étude ont déclaré qu'ils avaient des liens de parenté ou d'amitié avec la personne qui les a présentés au gang. Les jeunes des centres urbains ont tendance à décrire leur entrée dans le gang en utilisant une terminologie connue, telle celle-ci : « J'étais un novice dès l'âge de 13 ans ».

Dans les régions rurales éloignées, les jeunes se décrivent eux-mêmes comme membres ou non-membres d'un gang; dans les zones urbaines, ceux qui sont affilés à un gang possèdent un objet extérieur d'identification tel qu'un foulard. Ces objets ne sont plus portés ostensiblement, mais les jeunes les gardent sur eux lorsqu'ils sortent dans la rue et s'en servent souvent pour s'identifier si on les approche. Ces objets servent à repousser les membres de gangs rivaux ou à repérer les membres d'un même gang. Un jeune avait suspendu ses foulards dans son salon avant de sortir. Pendant son absence, des gens sont entrés chez lui par effraction, mais rien n'a été volé. Il est convaincu qu'il n'a pas été volé parce que ses foulards étaient bien en vue et que les voleurs potentiels ont eu peur.

Chez les jeunes des villes, les signes de la main et autres signes ont également plus d'importance que chez les jeunes des régions rurales éloignées. Ces signes servent à identifier un territoire, ou à signaler l'appartenance à un gang, les approches et les activités.

PROFIL DES JEUNES AUTOCHTONES QUI SONT MEMBRES DES GANGS DE LA RUE

Tous les informateurs et intervenants consultés confirment que les plus jeunes membres des gangs n'ont parfois que huit ans et que les plus âgés peuvent avoir jusqu'à 40 ans. La majorité des membres ont entre 12 et 24 ans. Les personnes qui sont affiliées aux Guerriers du Manitoba appartiennent à une plage d'âge plus élevée, soit entre 18 et 40 ans. Le gang Indian Posse recrute des membres plus jeunes; la plupart d'entre eux ont entre 12 et 20 ans. Il semble y avoir une augmentation du nombre de jeunes filles qui deviennent membres des gangs de la rue et accèdent à des postes de commande.

La désorganisation sociale, la pauvreté, le manque d'éducation et le racisme sont autant de facteurs qui incitent les jeunes Autochtones à adhérer à des gangs. Les jeunes qui ont participé à ce projet avaient fait l'expérience de ces quatre indicateurs et expliquaient par ces réalités de leur vie leur adhésion au gang. Un jeune garçon a indiqué qu'il avait commencé à éprouver des difficultés à l'école en sixième année. Un autre avait eu des problèmes dès le premier cycle de l'école secondaire et avait abandonné l'école en neuvième année. Aucun des jeunes interviewés n'avait terminé sa douzième année.

Un jeune à qui l'on a demandé pourquoi il était devenu membre d'un gang a répondu « pour être puissant », alors qu'un autre a eu la réponse suivante : « pour que les gens aient peur de moi et me laissent tranquille ».

Au moment de leur adhésion au gang, les jeunes ne vivaient pas dans leur famille biologique originale, avec leurs deux parents. Ils vivaient au sein de familles monoparentales, de familles élargies ou seuls. Les jeunes qui vivaient seuls étaient devenus des pupilles de l'État et avaient aussi passé un certain temps dans les centres de détention juvéniles. Un facteur était présent dans tous les cas : l'absence d'un parent de sexe masculin dans la vie de ces jeunes.

RECRUTEMENT DES MEMBRES DES GANGS

Les jeunes ont indiqué qu'ils n'avaient pas choisi le gang dans lequel ils s'étaient retrouvés, mais que le gang les avait choisis en fonction de leur lieu de résidence. Une exception à cette règle est celle d'un gang dont la présence au sein d'une collectivité du Nord de la province a été de courte durée : Ces jeunes avaient dû quitter leur collectivité d'origine, dans une région éloignée, pour poursuivre leurs études; les membres du gang se sont rassemblés pour s'aider les uns les autres dans un milieu inconnu et apparemment hostile. Le gang n'acceptait dans ses rangs que les jeunes en provenance de cette collectivité, et ses activités dans le milieu inspiraient de la crainte tout en procurant à ses membres un sentiment de sécurité et de solidarité.

À Winnipeg, les jeunes ont déclaré que, pour recruter des membres pour leur gang, ils commençaient par faire miroiter des petits cadeaux aux jeunes les plus vulnérables. Un jeune a raconté qu'il avait accepté d'adhérer au gang parce qu'on lui avait offert, une journée durant, des balades en limousine et des repas dans les restaurants. Ce jeune a également reçu un téléavertisseur de façon à pouvoir être rejoint au besoin. Au début, il s'agissait simplement de rencontrer les copains... Selon nos sources de renseignements, cette méthode de recrutement est courante. Dans les collectivités rurales éloignées, les jeunes sont attirés par la bravade de leurs proches de retour chez eux après un séjour dans des établissements du Sud du Manitoba. Leur association avec un gang de Winnipeg leur avait procuré un sentiment de fierté et d'appartenance. Même au sein d'un gang de la rue, personne ne veut être « un stupide Indien ». Le fait de faire partie d'un puissant gang de Winnipeg permettait de faire disparaître cette étiquette peu enviable. Les jeunes ont également déclaré qu'on leur avait offert des drogues. Un adulte a expliqué que les gens de son milieu n'aimaient pas voir leurs enfants partir pour le Sud, car ils en revenaient « plus mauvais qu'avant ».

Dans les collectivités rurales éloignées, on a généralement l'impression qu'il ne se fait aucun recrutement actif. Les jeunes étaient conscients de la présence parmi eux de membres d'un gang, mais n'avaient pas été sollicités et n'avaient pas non plus entendu parler d'une campagne active

de recrutement. Dans ces collectivités, les intervenants connaissaient aussi l'existence d'un gang, mais n'avaient pas non plus l'impression qu'il y avait eu un recrutement actif à cette époque.

Les rites d'initiation ne sont généralement pas les mêmes partout. Un rite courant consiste à attaquer une victime en gang, à effectuer un vol par effraction. Comme l'a déclaré un jeune : « On nous dit qui il faut battre, et nous le faisons. » Dans tous les milieux, les jeunes filles doivent se soumettre à des rites d'initiation à caractère sexuel. À certains endroits, l'incendie criminel est le nouveau rite d'initiation à la mode est celui de l'incendie criminel.

LIENS ENTRE COLLECTIVITÉS RURALES ET URBAINES

Bon nombre sont d'avis que l'émergence de gangs dans les collectivités rurales éloignées est le résultat des influences subies au sein des organismes correctionnels. Ces collectivités constatent une augmentation notoire du recrutement des gangs et de leurs activités lorsque les jeunes pris en charge par des organismes de correction reviennent chez eux.

Il arrive également, même si cela est moins fréquent, que les gangs recrutent leurs membres parmi les jeunes qui quittent une collectivité rurale éloignée pour aller étudier dans un grand centre urbain. Loin de leur milieu d'origine, les étudiants se sentent parfois perdus et ont du mal à répondre aux exigences de l'école qu'ils fréquentent. Ils se retrouvent alors dans un état de vulnérabilité et deviennent des recrues faciles pour les gangs. Un jeune a expliqué qu'il avait grandi très vite et qu'à l'âge de 12 ans, il mesurait déjà six pieds et que son pupitre était trop petit pour lui. « Les autres enfants se moquaient de moi parce que, tout d'un coup, j'étais plus vieux et plus gros. Ma mère m'a envoyé à l'école à Winnipeg. Je pleurais et je m'enfermais dans ma chambre parce que je voulais pas entrer dans un gang. À la fin, je n'avais plus le choix parce que plus personne ne s'occupait de moi. Tout le monde avait peur de moi. » Pour échapper au gang, les jeunes retournent dans leur collectivité d'origine. Souvent, ils rapportent avec eux une mentalité de gang. Les adultes ne savent plus très bien comment aborder ces jeunes qui, à leur retour dans le Nord du Manitoba, se comportent et s'expriment comme les habitants des ghettos et des quartiers latino-américains d'Amérique. Un adulte a déclaré : « Ces enfants sont devenus

des étrangers pour nous et nous ne pouvons rien faire. » Les collectivités, surtout celles qui reçoivent des ressources limitées, ne savent pas comment réagir devant les comportements des gangs de la rue. Tous les enfants et tous les jeunes, peu importe l'endroit où ils habitent, sont exposés à la même culture de gang qui leur est proposée par la télévision et la musique populaire « rap ».

On peut en grande partie expliquer les liens qui s'établissent entre les collectivités rurales et les centres urbains par le fait que les membres de gang appartiennent très souvent à la même famille. Après avoir quitté leur collectivité rurale ou le Nord de la province, certains se joignent à un gang et participent à ses activités pour y retrouver des membres de leur famille biologique. Des jeunes ont indiqué avoir adhéré à un gang parce que des membres plus âgés de leur famille en faisaient partie avant eux. Aucun des jeunes interviewés n'a indiqué avoir été incité à se joindre à un gang par l'un de ses parents. Une jeune fille a déclaré qu'elle ne faisait plus vraiment partie du gang, mais que son cousin en était membre. Elle avait l'impression, qu'à son retour à la maison, elle devrait probablement participer de nouveau aux activités du gang parce que son cousin en était le chef.

LIENS ENTRE LES GANGS DE JEUNES DE LA RUE ET LE CRIME ORGANISÉ

Selon les sources de la police, le Manitoba compte quelque quarante gangs de la rue dont la majorité des membres sont des Autochtones. Environ 25 % des gangs sont des gangs de jeunes. Les renseignements disponibles indiquent que la mieux organisée des gangs de la rue est celle des Guerriers du Manitoba, qui est affiliée aux Guerriers de la Saskatchewan, de l'Ontario et de l'Alberta. Ce gang aurait aussi des liens avec les Los Bravos et les Spartans du Manitoba ainsi qu'avec les Hells Angels. Il y a un an, la police de Winnipeg a mené une opération appelée « Operation Northern Snow » qui a conduit à l'arrestation de 35 membres des Guerriers du Manitoba et de leurs collaborateurs. Les policiers ont invoqué les dispositions du projet de loi C-95, qui visent à combattre le crime organisé, pour porter contre ces personnes des accusations pour infractions en matière de drogue et relatives aux armes. Les Guerriers du Manitoba ont

également des liens avec les Deuces; ce groupe, perçu comme un gang « agricole » se compose principalement de jeunes Autochtones, mais il recrute aussi des blancs et se livre à des activités « transterritoriales ». Les Deuces ont également la réputation d'être le gang le plus violent.

LIENS ENTRE LES GANGS DE LA RUE ET LES PRISONS OU CENTRES DE DÉTENTION POUR JEUNES

Tel que mentionné plus haut, l'enquête sur la justice applicable aux Autochtones a confirmé que les jeunes Autochtones étaient surreprésentés dans le système de justice pénale. Cette surreprésentation est encore une réalité en 1999. En partie à cause de l'incarcération de membres des Guerriers du Manitoba, en attente de leur procès, les jeunes qui seraient normalement détenus à l'établissement de détention provisoire de Winnipeg sont envoyés à l'établissement correctionnel provincial de Headingley. Ils sont ensuite transférés vers l'établissement correctionnel fédéral de Stony Mountain.

L'établissement de détention pour jeunes du Manitoba est constamment surpeuplé. Tous les établissements correctionnels provinciaux et fédéraux travaillent en collaboration avec le service de police de Winnipeg et la Gendarmerie royale du Canada afin de repérer les membres des gangs; ils se réunissent une fois par mois. Un intervenant dit avoir l'impression que les gangs de la rue reçoivent leurs ordres de membres qui sont présentement détenus dans les établissements correctionnels. Les membres actifs des gangs de la rue ne semblent pas fonctionner indépendamment des membres incarcérés; ils forment tous ensemble une seule unité.

Les gouvernements de tous les paliers et les forces policières ont compris qu'ils allaient devoir tenir compte, dans leurs activités quotidiennes, de la présence des gangs de la rue. Vers 1993, des organismes correctionnels ont décidé de nommer des coordonnateurs des gangs, c'est-à-dire des personnes chargées de surveiller les agissements de leurs membres. Par mesure de prévention, les établissements isolent les membres de gangs des non-membres. Il arrive parfois que des

détenus affiliés à un gang soient réinsérés dans la population carcérale générale parce que leur comportement s'est quelque peu modifié.

LIENS ENTRE LES GANGS DE LA RUE ET LES RESSOURCES COMMUNAUTAIRES

La Ville de Winnipeg et le service de police de Winnipeg ont créé un poste de coordonnateur des gangs ainsi qu'une unité chargée de prévenir la formation de gangs. Cette unité collabore avec les particuliers, les écoles et les organismes communautaires afin de prévenir la formation de gangs. Elle travaille en collaboration avec des étudiants dans les secteurs les plus exposés aux activités de recrutement des gangs ainsi qu'avec des membres de gangs qui ne veulent plus en faire partie. Cette unité offre également des ateliers de formation aux personnes-ressources de la collectivité. Un intervenant d'une collectivité rurale a déclaré qu'un membre du personnel de l'unité de prévention de Winnipeg avait joué un rôle fort utile en désamorçant les tensions entre les membres de gangs rivaux. Cette situation s'est produite dans une collectivité rurale et les personnes en cause étaient des résidents de Winnipeg. La rivalité entre gangs menaçait la sécurité des membres de leurs familles aux deux endroits. L'intervenant reconnaît que, dans ce cas précis, l'unité de prévention a été capable de maîtriser la situation, mais déplore également l'insuffisance des ressources dans les collectivités rurales éloignées.

L'Alliance autochtone de Winnipeg administre un programme de prévention qui est souvent cité en exemple et qui semble donner de bons résultats au centre de Winnipeg. L'Alliance intervient directement dans les établissements ainsi que dans cinq écoles secondaires du centre-ville. Elle offre aux jeunes la possibilité de participer, en ville, à un camp de sports où sont également enseignées les traditions culturelles autochtones. Le personnel affecté à ce programme se compose de jeunes Autochtones qui ont pour mission de donner aux jeunes les moyens de faire des choix de vie positifs en les amenant à prendre conscience de leur potentiel et de l'importance de rester unis. Cet objectif est atteint grâce à bonne forme physique, aux sports, aux loisirs et à des activités axées sur la fierté, l'identité et la spiritualité autochtones.

Toutefois, dans les collectivités rurales, les ressources communautaires sont nettement insuffisantes.

Le gouvernement du Manitoba a réagi à la présence de gangs sur son territoire en organisant un atelier de trois jours requérant la participation de la collectivité, des prestataires de services (gouvernementaux et non gouvernementaux), de la police et d'autres organisations communautaires importantes. Le programme d'action proposé met de l'avant un modèle communautaire de prévention. Cet atelier offre aux prestataires de services et aux membres de la collectivité l'occasion de se renseigner sur les activités et le mode de fonctionnement des gangs, de réaliser des évaluations, d'utiliser des approches multidisciplinaires et de concevoir des interventions communautaires de prévention. La formule semble donner de bons résultats dans les villes et dans les collectivités rurales les plus nombreuses qui possèdent les ressources nécessaires et où la participation n'est pas limitée par la distance. Ce modèle pourrait être utile aux collectivités rurales éloignées du Nord du Manitoba à la condition d'être adapté à leurs réalités particulières.

Les corps policiers, en particulier la Gendarmerie royale du Canada, ont également adopté des modèles fondés sur la prévention et la participation communautaire. Ces modèles semblent axés principalement sur les besoins des jeunes hommes. On constate cependant que les programmes mis en place ont un effet positif sur le mode de vie des jeunes en général. Les policiers ont notamment donné leur appui à deux programmes : le programme Heat, qui est une équipe de hockey, et le programme On-side, grâce auquel les policiers repèrent les jeunes à risque et les incitent à faire des choix de vie positifs. Les détachements locaux affectés au programme de prévention communautaire participent à des activités intermurales dans les gymnases des écoles, à des ligues communautaires de balle lente et enseignent des sports qui, sans eux, ne seraient pas nécessairement accessibles dans les collectivités dont ils ont la surveillance. Des agents de police autochtones, qui connaissent les pratiques traditionnelles, sont en mesure de faire participer les collectivités à des activités telles que les cercles de la parole, de les initier de nouveau à la cérémonie du foin d'odeur et de leur réapprendre à se soigner avec des plantes médicinales.

Il existe, à Winnipeg, de nombreux programmes, dirigés par des groupes et des organismes communautaires, qui offrent des services aux jeunes à risque. Un projet mis sur pied par le Secrétariat de l'enfance et de la jeunesse a permis de produire un dépliant dans lequel sont décrits les principaux programmes et services offerts aux jeunes. Certains services existent à Winnipeg, mais, à l'extérieur de la ville, les programmes de prévention sont mal coordonnés et ne font pas appel à une approche proactive.

En conclusion, les programmes et services qui semblent réussir à prévenir la formation de gangs sont ceux qui rejoignent les enfants individuellement, sur leur propre territoire et en utilisant leur propre langage.

CONCLUSION

En dépit de la réticence à rappeler l'existence de gangs de jeunes Autochtones de la rue, il n'en demeure pas moins que la majorité des membres des gangs de la rue au Manitoba sont des enfants et des jeunes d'origine autochtone. Il est possible d'établir des partenariats avec les collectivités éloignées du Nord de la province afin de prévenir et réprimer la formation de gangs dans ces régions. Étant moi-même Autochtone, j'avais le cœur brisé en écoutant les réponses des jeunes à la question : « Qu'est-ce qui aurait pu vous empêcher de vous joindre à un gang? » Ils m'ont répondu : « Si mes parents m'avaient dit qu'ils m'aimaient » ou encore « Si mes parents m'avaient dit Non et m'avaient imposé une certaine discipline ». Les recommandations formulées par les jeunes témoignaient de leur besoin de rattacher le passé au présent. Ils semblent vouloir renouer avec la culture traditionnelle, avec l'histoire et la fierté des peuples autochtones. Les gangs de la rue sont peut-être un problème généralisé, mais c'est un problème que les jeunes Autochtones ont l'impression de pouvoir résoudre au sein de leurs propres collectivités, comme le souhaitent leurs dirigeants.

Une collectivité du Nord du Manitoba a pris des mesures practives en annonçant publiquement que les gangs et leurs membres ne seraient pas tolérés, en demandant à des personnes-ressources

du milieu de visiter les écoles régulièrement et en mettant sur pied des conseils de justice dynamiques. Une jeune fille, à qui j'ai demandé pourquoi elle ne faisait pas partie d'un gang alors que cela semblait la chose à faire, m'a répondu : « Les gangs sont stupides, c'est de la frime. Ce sont des enfants qui se croient meilleurs que tout le monde, mais qui ne le sont pas. »

Voici ce qu'avait à dire la Commission royale sur les peuples autochtones au sujet des enfants :

> « Les enfants occupent une place spéciale dans les cultures autochtones. La tradition veut que les enfants soient des cadeaux du monde de l'esprit que les parents doivent traiter avec bonté à moins qu'ils ne soient désenchantés de ce monde et ne retournent dans un lieu plus agréable. Les enfants doivent être protégés de tout danger… Ils apportent avec eux une vision pure du monde qui peut éclairer leurs aînés. Ils arrivent sur terre avec des talents qui se dévoilent au fur et à mesure qu'ils deviennent des enseignants, des mères, des chasseurs, des conseillers, des artisans et des visionnaires. Ils viennent renforcer la famille, le clan et le village, et leur présence permet aux aînés de retrouver leur jeunesse. » [Traduction]

PORTRAIT ÉCLAIR DES GANGS DE JEUNES AUTOCHTONES DE LA RUE AU MANITOBA OCTOBRE 1999

RECOMMANDATIONS

Ce que nous avons appris au sujet des jeunes Autochtones qui font partie des gangs de la rue était par moment effroyable, donnait beaucoup à réfléchir et suscitait de fortes émotions. Je me disais parfois que cela ne pouvait pas arriver à nos enfants. Nous sommes tous capables de dresser une liste des raisons pour lesquelles les jeunes en sont rendus là, mais cela ne change rien à la réalité. Je me rappelle l'histoire du bouleau qui est frappé par un éclair. Son écorce est brûlée et son tronc porte une cicatrice, mais son cœur est protégé et il continue de croître. Mes échanges avec les jeunes me portent à penser que leur cœur est encore bon et qu'ils vont poursuivre leur croissance. Ils nous ont indiqué ce qui, d'après eux, pourraient les aider à grandir, comme le bouleau. J'espère vraiment que nous prendrons le temps de les écouter et le temps d'agir. Leurs recommandations ne proposent pas de solutions faciles et rapides; elles exigent plutôt un engagement à long terme. La question posée était celle-ci : « Qu'est-ce qui pourrait t'aider ou aider d'autres enfants en général à quitter les gangs ou à ne pas en faire partie? »

Voici leurs réponses :

1. Avoir accès, en tous temps, dans la collectivité, à des personnes qui peuvent nous enseigner les traditions culturelles de notre peuple.
2. Que les jeunes puissent se rendre à la cabane à suer, tous les jours si nécessaire, afin d'obtenir de l'aide.
3. Avoir, dans la collectivité, un centre pour les jeunes qui soit ouvert le soir et les fins de semaine.
4. Retourner à l'école et terminer ma douzième année.

Pour leur part, les intervenants estiment que les gangs sont un problème communautaire, qui doit être résolu à l'aide d'approches communautaires. L'information doit être plus largement diffusée afin de susciter des interventions positives et obtenir de l'aide.
Leurs recommandations sont les suivantes :

1. Faire en sorte que l'approche multidisciplinaire visant à prévenir la formation de gangs soit utilisée davantage en obligeant toutes les divisions scolaires à participer.
2. .Présenter, dans les collectivités rurales du Nord de la province, l'atelier sur l'approche multidisciplinaire visant à prévenir la formation de gangs et veiller à ce que son contenu reflète les réalités particulières de ces collectivités.
3. Fournir un financement durable à long terme aux collectivités qui ont mis au point des méthodes innovatrices, approuvées par les jeunes, de prévention et d'intervention auprès des gangs.
4. Créer, à l'intention des collectivités rurales éloignées, une unité de prévention et d'intervention auprès des gangs.

Les recommandations formulées par les jeunes exigeront la participation d'Autochtones possédant des connaissances particulières. Elles nécessiteront également l'aide de la collectivité, surtout lorsque les méthodes traditionnelles d'apprentissage sont mal comprises. Le Service correctionnel du Canada a accès à plusieurs enseignants et conseillers qui connaissent bien les traditions culturelles et qui sont respectés dans leur milieu; ces gens pourraient être consultés afin de définir les critères de l'aide, en tenant compte de la pratique culturelle et du travail qu'il faut faire auprès des détenus autochtones. Leurs connaissances seraient également utiles pour préciser quelles mesures peuvent aider les enfants et les jeunes à se tenir loin des gangs et des prisons.

Ces recommandations exigent la participation de tous les paliers de gouvernement — fédéral, provincial et municipal — ainsi que celle des écoles, des dirigeants communautaires, des jeunes et surtout des parents pour que la vie des jeunes s'améliore et pour que soient apportés des changements essentiels au maintien de la vie.

BIBLIOGRAPHIE

Canada, Commission royale sur les peuples autochtones (1996). Perpectives et réalités, Vol. 4, p. 164

Canada, Commission royale sur les peuples autochtones (1996). Vers un ressourcement, Vol. 3, p. 25

Centre jeunesse de Montréal et ass. « jeunesse et gangs de rue », 1997.

Cst. Eric Edmunds. Presentation on Street Gangs-Presented to the Commanding officer's Aboriginal Advisory committee "D" Division. (1998)

Criminal Intelligence Service Manitoba. « Organized Crime Overview » (1998)

Fédération canadienne des municipalités. « La violence chez les jeunes et l'activité des bandes de jeunes : réponses aux préoccupations communautaires » (1994)

Forester, Reg. Presentation to the Northern Justice conference-Types of Community and personal Dynamics that effect Gang Membership. (1998)

GORDON Robert M. « Incarcerated Gang Members in British Columbia : A Preliminary Study »

Government of Manitoba Family Services. Participants Manual « It takes a Whole Community: A Multi-System Approach to Street Gangs, Related competency »318 (1999)

HÉBERT Jacques, et ass. « jeunesse et gangs de rue » - Phase 1 Literature Review

HAMILTON A.C. et SINCLAIR C.M. Report of the Aboriginal Justice Inquiry (1991), Vol. 1, Queen's Printer, Manitoba

MARKESTYN,Trevor. Presentation to the Northern Justice Conference-Manitoba Corrections Gang Intervention prorgram – framework and strategy (1998)

Mush-Ko-Be Shik-eese,Lynx Clan. « Hang Around The Fort No More-The Warrior Handbook ». (1990)

Service canadien des renseignements criminels. « Changing Winds- Weatern Canadian Street Gang Workshop (1997)

Winnipeg Police Services Manitoba Justice. « Street Gang Awareness, What you can do to help solve the problem ».

Annexe A

QUESTIONNAIRE À L'INTENTION DES JEUNES
PORTRAIT-ÉCLAIR DES GANGS DE JEUNES AUTOCHTONES DE LA RUE

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

1. Âge
2. Collectivité d'origine
3. Adresse actuelle
4. Dernière année d'étude complétée

Conditions de vie à l'époque de la participation aux activités d'un gang :

5. Vivait avec ses deux parents ou un seul? S'il vivait avec un parent, lequel?
6. Vivait avec un autre membre de sa famille? Qui?
7. Vivait ailleurs?
8. Décris tes conditions de vie à ce moment-là.

Conditions de vie actuelles :

9. Vit avec ses deux parents ou un seul? S'il vit avec un parent, lequel?
10. Vit avec un autre membre de sa famille? Qui?
11. Vit ailleurs?
12. Décris tes conditions de vie actuelles.

Questions concernant l'appartenance à un gang :

13. Quel âge avais-tu lorsque tu es devenu membre d'un gang?
14. Quel âge avaient les autres membres du gang?
15. Pourquoi es-tu devenu membre d'un gang?
16. Qu'est-ce que tu as dû faire pour devenir membre du gang?
17. Connais-tu d'autres méthodes utilisées par les gangs pour recruter leurs membres?
18. À quel endroit habitais-tu lorsque tu as adhéré à un gang pour la première fois?
19. Est-ce que quelqu'un t'a présenté au gang? Qui?
20. Est-ce que le gang t'a offert quelque chose pour que tu acceptes d'en faire partie?
21. Qu'est-ce qui t'a attiré dans ce gang?
22. Qui étaient les autres membres du gang? (Ne les nomme pas)
23. À ta connaissance, y avait-il des membres du gang qui étaient en prison?
24. Combien y avait-il de personnes dans ton gang?
25. Quel était le nom de ton gang?
26. Aviez-vous des contacts avec des membres d'autres gangs qui n'étaient pas dans votre collectivité?
27. Est-ce que tu avais un rang dans ton gang?
28. Est-ce que les membres du gang devaient porter des couleurs ou des vêtements particuliers?
29. Aviez-vous des signes de la main et que voulaient dire ces signes en général?

Questions concernant le retrait d'un gang (s'il y a lieu) :

32. Qu'est-ce que tu as dû faire?
33. Est-ce quelqu'un t'a aidé?

Recommandations :

34. Qu'est-ce qui pourrait t'aider ou aider d'autres enfants en général à quitter les gangs ou à ne pas en faire partie?